

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire, sous la présidence de Mr Serge PORTAL, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents : Mmes et Mrs ADAM K. BELHEINE S. BONAVIDA H. BOUCHET R. BRONDINO A. CLARETON A. DARCHE B. DEVOUX J-L. DEVOUX S. ESTELLON M-F. FOUAL L. GAUDIN L. KUHN E. LARELLE K. MARTARELLO J-C. PEERS D. PESTIAUX N. PLAGNARD M-J. SOUAIFI R. THURIN G.

Absents et excusés : CANNEDDU A. MAZELI S.

Procuration : CANNEDDU A à BELHEINE S  
MAZELI S à CLARETON A.

Secrétaire de séance : Angélique CLARETON

## Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 35

- Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du précédent Conseil Municipal qui est approuvé à l'unanimité.

### FINANCES

- Délibération n°020.2020 Validation cpte gestion M49 2019
- Délibération n°021.2020 Validation CA M49 2019
- Délibération n°023.2020 Validation CA M49 2019
- Délibération n°024.2020 Transfert emprunt M49-1
- Délibération n°025.2020 Validation CG M14 2019
- Délibération n°026.2020 Validation CA 2019 m14
- Délibération n°027.2020 Validation CA M14 2019
- Délibération n°028.2020 Vote taxes locales 2020
- Délibération n°029.2020 Vote BP 2020 M14
- Délibération n°030.2020 Subvention aux associations locales
- INTERCOMMUNALITE
- Délibération n°031/2020 **Modification Des Délégués auprès des Syndicats Intercommunaux, Commissions et Conseils d'Administration** : Considérant que les textes en vigueur à ce jour indiquent que seuls des représentant élus peuvent être désignés pour siéger au sein des différents Syndicats Intercommunaux, Commission et Conseil d'Administration,

*DELIBERATION* Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

### DESIGNE

Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (S.M.A.V.D) :

2 rue Mistral – 13370 MALLEMORT - Tél : 04.90.59.48.58

- Jean-Louis DEVOUX - Rémy BOUCHET - Marie-Josée PLAGNARD (Suppléante)

Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin de l'Anguillon :

Square Verdun – 13210 St REMY DE PCE – Tél : 04.90.90.61.52 – Mr Claude BRUGUIER, Président

- Angélique CLARETON - Jean-Louis DEVOUX - Marie-Josée PLAGNARD (Suppléante)

Syndicat Intercommunal du Canal des Alpines Septentrionales (S.I.C.A.S) :

Traverse du Cheval Blanc – BP 93 - 13 533 St REMY DE PCE – Tél : 04.90.92.25.76 –

Fax : 04.90.92.51.56

- Jean-Louis DEVOUX - Sylvie MAZELI - Marie-Josée PLAGNARD (Suppléante)

Syndicat Intercommunal des Installations Sportives du Canton d'Orgon (S.I.L.S.C.O) :

Place de la Liberté – 13660 ORGON - Tél : 04.90.73.04.56

- Eric KUHN - Karine ADAM

Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches-du-Rhône (S.M.E.D) :

31 Chemin du Singe Vert – La Croix Blanche, route de Pélissanne – 13656 SALON DE PROVENCE

Tél 04.90.53.84.13

- Alain BRONDINO - Laurent GAUDIN

Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles :

10-12 Av Notre Dame du Château – 13103 St ETIENNE DU GRES – Tél : 04.90.54.24.10 –

Fax : 04.90.54.31.97

- Serge PORTAL - Angélique CLARETON

Syndicat Mixte du Pays d'Arles : Hôtel de Ville – BP 90196 – 13637 ARLES CEDEX –

Tél : 04.90.49.35.78 – Fax : 04.90.49.35.76

La désignation des représentants se fera en accord avec TDP Agglomération

**Association Syndicale des Arrosants du Canal du Plan d'Orgon :**

Mr MATHIEU Henri – Chemin sans issue – 13750 PLAN D'ORGON - Tél : 04.90.73.12.60 (à éviter)

Utiliser plutôt le portable : 06.23.08.14.17 – [sceabeauplan@orange.fr](mailto:sceabeauplan@orange.fr)

- Jean-Louis DEVOUX - Marie-Josée PLAGNARD (Suppléante)

**Association Syndicale des Arrosants du Canal des Quatre Communes :**

Mr AUTARD – Mairie de Cabannes 13440 – Tél : 04.90.90.90.40.40

- Angélique CLARETON - Marie-Josée PLAGNARD (Suppléante)

**Association Syndicale des Arrosants du Canal de St Andiol :**

Mr Louis GAUTHIER : 04.90.95.14.33

**Conseil d'Administration du Collège Mont-Sauvy :**

- Eric KUHN - Angélique CLARETON - Karine LARELLE (Suppléante)

**Commission Permanente du Collège Mont Sauvy:**

- Eric KUHN - Angélique CLARETON (suppléante)

**PERSONNEL COMMUNAL**

- Validation de l'Instauration du RISEEP/IFSE pour cadre d'emploi de la filière technique.

**QUESTIONS DIVERSES**

- **Délibération n°032/2020 Désignation du représentant Communal de Défense**
- **Délibération n°033/2020 Modification des représentants communaux auprès du Conseil d'Administration du CCAS :** Considérant que le Conseil d'Administration est constitué uniquement de représentants titulaires.  
**DELIBERATION** Le Conseil municipal, Oui l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DESIGNE POUR LE**

**Conseil d'Administration du « Centre Communal d'Action Sociale » :**

- Serge PORTAL (Président) - K. LARELLE
- A CLARETON - S. MAZELI
- K. ADAM - N. PESTIAUX
- M-F. ESTELLON - A.CANNEDDU

- **Arrêté n°118/2020 Désignation des membres du CCAS :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Sont désignés en qualité d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale d'ORGON les Conseillers municipaux suivants :

- Madame CLARETON Angélique, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire,
- Madame MAZELI Sylvie, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire,
- Madame ESTELLON Marie-Françoise, 5<sup>ème</sup> Adjointe au Maire,
- Madame ADAM Karine, Conseillère Municipale,
- Madame LARELLE Karine, Conseillère Municipale
- Madame PESTIAUX Nathalie, Conseillère Municipale,
- Monsieur CANNEDDU Antoine, Conseiller Municipal.

**Article 2 :** sont désignés en qualité d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale d'ORGON les personnes suivantes représentant les associations précitées :

- Madame Régine COSTE de l'association d'ES 13,
- Madame Yvonne BERLIN, Représentante de l'association d'insertion sociale PANIER SOLIDAIRE,
- Madame Marie-Thérèse SEVERIN de l'Union Départementale des Associations Familiales,
- Monsieur Jean-Louis LAVILLE de l'Association des Accidentés de la Vie (F.N.A.T.H.),
- Madame Angéline FAURE, de l'association ORGON-Loisirs,
- Monsieur Jean VEDEL de l'Amicale pour le don de Sang Bénévole d'ORGON,
- Madame Jocelyne TAULIER Représentante de l'Association des Foyers Ruraux.

**Article 3 :** Ces membres administrateurs sont nommés pour toute la durée du présent mandat municipal d'une durée initiale de six ans.

**Article 4 :** Le Maire en qualité de Président de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale est chargé du présent arrêté

- **Délibération n°034/2020 Recrutement d'un Vacataire** pour effectuer une mission d'accompagnement, de conseil et d'expertise auprès du Maire pour l'organisation des services ainsi que la mise en œuvre de projet et ce pour une durée de trois à six mois à compter du 1<sup>er</sup> Août 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour une durée de trois à six mois à compter du 1<sup>er</sup> août 2020 ;
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision

**Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 52.**